



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 11 octobre 2019

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le 11 octobre 2019 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

**Étaient présents :** M. André IPERT Maire, Pippo OLIVERI 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Angèle VERAN 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Abid BOUKHADRA 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Gisèle COTTALORDA 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Laurence BOETTI FORESTIER, Mme Sylvia GOSSMANN, Mme Bernadette CAUDRON, M. Jean-Marie MINOTTO, Mme Christelle ABIDOS, M. Michel BRAUN, Mme Patricia BELTRA, Mme Marie-Lou ALLAVENA, M. Jean-Pierre BEGHELLI, Mme Danielle GASTALDI.

**Étaient absents-excusés :** M. Michel MASSEGLIA donne pouvoir à M. Pippo OLIVERI, Mme Renée GINCOURT GIORDANO donne pouvoir à Mme Angèle VERAN, M. Joseph REY donne pouvoir à Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mme Isabelle COTTA.

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale.

**Monsieur le Maire**, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00 par une minute de silence en hommage à Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République, décédé.

**Monsieur le Maire** présente la nouvelle Secrétaire Générale Mme Leslie GAUCHER et la nouvelle Secrétaire du Maire Mme Céline SAUSSÉ.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

1	29/08/2019	<p><b>Convention de formation pour le personnel de la Maison des Bambins avec Magali COLASANTE-CASCIARO, psychologue formatrice.</b></p> <p>Une convention de formation est établie pour assurer la formation visant à réaliser une analyse des pratiques professionnelles pour les agents communaux du service de la crèche les 28 et 29 octobre 2019. Le montant de la prestation s'élève à 1718,00 €.</p>
2	28/08/2019	<p><b>Convention de conférence pour les parents des enfants fréquentant la crèche avec Magali COLASANTE-CASCIARO, psychologue formatrice.</b></p> <p>Une convention est établie pour assurer la conférence à l'attention des parents des enfants qui fréquentent la crèche, le 28 octobre 2019. Le montant total de la prestation s'élève à 289,00 €.</p>
3	16/09/2019	<p><b>Avenant de résiliation de la convention de location d'un terrain communal à Mme Angélique CACCIOPPI à l'Aigara.</b></p> <p>L'avenant met fin à la location d'une parcelle de terre cultivable cadastrée D425 d'une superficie d'environ 800 m<sup>2</sup> à Mme Angélique CACCIOPPI domiciliée 89 Rue de Turin à Breil Sur Roya à compter du 30/06/2019.</p>
4	16/09/2019	<p><b>Convention de location d'un terrain communal à M. Germinal HOUDAYER.</b></p> <p>La convention est consentie pour la location de 2 parcelles de terres cultivables cadastrées D425 d'une superficie d'environ 800 m<sup>2</sup> à M. Germinal HOUDAYER domicilié 81 rue Pasteur à Breil Sur Roya. Le montant de la location s'élève à 45€ annuel et ce jusqu'au 30/06/2020.</p>
5	16/09/2019	<p><b>Avenant de résiliation de la convention d'usufruit des parcelles cadastrées section K n°846, 852, 853 à M. Marcel IPERT.</b></p> <p>L'avenant met fin à la convention d'usufruit des parcelles cadastrées section K n°846, 852, 853 à M. Marcel IPERT domicilié 1177b Route de la Madone à Breil Sur Roya à compter du 31/08/2019.</p>
6	16/09/2019	<p><b>Convention d'usufruit des parcelles cadastrées section n° 846, 852, 853 à M. Albert IPERT</b></p> <p>La convention d'usufruit est acceptée pour les parcelles cadastrées section n° 846, 852, 853 à M. Albert IPERT domicilié 51 Rue Pasteur à Breil Sur Roya à compter du 01/09/2019 pour une durée de 3 ans. La location est consentie à titre gratuit.</p>

7	24/09/2019	<p><b>Convention de location d'un terrain communal à M. André CARENCO</b></p> <p>La convention est consentie pour la location d'une parcelle de terrain cadastrée D426 d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> à M. André CARENCO domicilié 22 Rue Pasteur à Breil Sur Roya. Le montant de la location s'élève à 25€ annuel et le loyer est dû pour une année à terme échu.</p>
8	24/09/2019	<p><b>Avenant de résiliation de la convention de location d'un terrain communal à M. Amédée DI SEGNI à l'Aigara.</b></p> <p>L'avenant met fin à la convention de location d'une parcelle de terre cadastrée D426 d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup> à M. Amédée DI SEGNI domicilié 3 Montée des Bugadières à Breil Sur Roya à compter du 27/08/2019.</p>
9	24/09/2019	<p><b>Convention de mise à disposition par la commune d'un agent de service pour l'entretien des locaux de la trésorerie.</b></p> <p>La convention est acceptée pour la mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des locaux de la trésorerie de Breil Sur Roya à compter du 01/01/2019 pour une durée d'un an renouvelable. La prestation annuelle est de 1703€ payable à terme échu tous les six mois.</p>
10	07/10/2019	<p><b>Convention de formation avec le centre de Formation SICTIAM pour un agent communal du service Ressources humaines</b></p> <p>La convention est acceptée pour la formation avec le SICTIAM concernant un agent communal du service Ressources Humaines. Elle se déroulera le 25 octobre 2019 dans les locaux de la Commune et aura pour thème « e.magnus RH : module paie et module carrière ». La participation financière au titre de l'action réalisée sera de 450€.</p>

### Approbation du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2019.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2019.

Approuvé à l'unanimité

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Aménagement de la forêt communale de Breil sur Roya	4
2	PLU : Modification de l'objet de la délibération n°50/2019 du 16 juillet 2019	5

3	Approbation du Document d'Orientation et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) de la CARF	5
4	Rénovation de l'installation électrique de l'église St Michel à Libre : Demande de fonds de concours à la CARF	6
5	Rapport annuel d'activités de la CARF – exercice 2018	6
6	Organisation et fonctionnement des Services – Modification du cycle horaire de travail des agents du Service Technique	7
7	Création de postes au tableau des effectifs	8
8	Informations diverses	8
9	Questions diverses	9

## 1. Aménagement de la forêt communale de Breil sur Roya

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale pour la période 2015 – 2034 élaboré par l'ONF. Ce document est un dossier complexe et technique.

**Monsieur le Maire** énumère quelques points remarquables de ce document :

- La superficie, impactée par ce plan, est de 1791 hectares (soit 22% de la surface cadastrée de la Commune),
- L'état sanitaire de la forêt ne présente, pour l'instant, pas de signe alarmant de dépérissement,
- Les principales essences forestières,
- Le zonage par rapport aux institutions qui sont sur le terrain. La moitié de la Commune est impactée par des zonages avec réglementations (parc du Mercantour, Natura 2000, ZNIEFF « zone naturelle d'intérêt économique, faunistique et floristique »)
- Les espèces remarquables parmi la flore, les oiseaux et les mammifères protégés, les reptiles, les amphibiens et les papillons.

**Monsieur Le Maire** précise qu'il n'y aura pas de coupe de bois avant 15 à 20 ans car la zone est difficilement exploitable et les pistes ne sont pas calibrées pour les poids lourds.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'un îlot de sénescence de 7 hectares a été créé, normalement préservé pendant 15 ans, pour lequel la Commune a perçu 22 000€.

Ce document sur l'aménagement de la forêt communale est intéressant et sera mis en ligne, après avoir été approuvé, pour que la population de Breil Sur Roya puisse connaître la réalité de leur Commune.

**Mme Bernadette CAUDRON**, Conseillère Municipale, demande si la Commune a le plan d'action du réseau DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies).

**Monsieur le Maire** répond que ce réseau n'est pas géré par l'ONF mais par le Département au travers du service FORCE 06.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal d'approuver le document qui lui a été présenté.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **2. PLU : modification de l'objet de la délibération n°50/2019 du 16 juillet 2019**

**Monsieur le Maire** informe que la Préfecture a demandé le retrait de la délibération n° 50/2019 du 16 juillet 2019, la considérant comme litigieuse au niveau sémantique, et de prendre une nouvelle délibération en changeant le mot « approbation » de l'objet.

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Mme Angèle VERAN**, Adjointe Déléguée à l'Urbanisme, qui explique que cette modification ne nous a pas empêché d'avancer dans nos démarches.

**Monsieur le Maire** demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le retrait de la délibération n° 50/2019 et, de prendre une nouvelle délibération validant les modifications apportées au PLU.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **3. Approbation du Document d'Orientation et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) de la CARF**

**Monsieur le Maire** informe que le conseil communautaire a adopté le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O) du SCOT le 12 septembre 2019. L'élaboration du SCOT a débuté en 2014/2015.

**Monsieur le Maire** précise que le SCOT comprend des prescriptions qui sont opposables au PLU, ainsi que des recommandations.

Concernant les besoins en fonciers économiques de Breil Sur Roya, il convient de retenir :

- La gare, zone d'activité économique structurante et prioritaire, sur 4 hectares.
- La Giandola, zone d'activité économique, sur 3,5 hectares.

**Monsieur le Maire** et **Mme Angèle VERAN**, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, ont assisté à toutes les réunions. Cela a donc permis d'apporter des modifications notamment lors de la dernière réunion, notamment pour la création d'une unité touristique au niveau de la caserne du Col de Brouis.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Angèle VERAN** en ce qui concerne la création des 250 logements sur 10 ans. Compte tenu du PPRN (Plan de Prévention des Risques naturels) qui a gelé quasiment 8 hectares de terrain sur la zone urbanisable, ainsi que des difficultés liées aux contraintes

topographiques de la Commune, le nombre de 250 logements fixé initialement dans le SCOT n'est pas réalisable.

**Monsieur le Maire** et **Mme Angèle VERAN** ont fait valoir ces arguments afin d'abaisser le nombre à 165 logements.

**Mme Patricia BELTRA**, Conseillère Municipale, demande si des visites initiées par la CARF ont eu lieu sur le territoire communal.

**Mme Angèle VERAN** répond non.

**Monsieur le Maire** précise que dans les 165 logements sont comptabilisées les rénovations.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal d'approuver le SCOT.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 4. **Rénovation de l'installation électrique de l'église St Michel à Libre : demande de fonds de concours à la CARF**

**Monsieur le Maire** informe que les travaux de rénovation de l'installation électrique sont nécessaires dans cette église. Un appel d'offre a été lancé et une seule entreprise a répondu. Le montant des travaux estimé est à 11 050€ HT.

**Monsieur le Maire** indique qu'après consultation du cadastre, cette église n'appartiendrait pas à la Commune de Breil Sur Roya mais au Diocèse de Nice.

**Mme Bernadette CAUDRON**, Conseillère Délégué à Piène Haute, donne pour exemple la chapelle de Piène Haute dont l'évêché se revendique propriétaire sans document à l'appui.

**Monsieur le Maire** précise qu'un rendez-vous avec la personne en charge de l'immobilier du Diocèse a été fixé.

**Monsieur le Maire** indique que les travaux seront effectués sous réserve que l'église appartient bien à la Commune. Toutefois, il convient de solliciter le CARF pour l'attribution d'un fond de concours pour la réalisation de ces travaux.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière à la CARF et le plan de financement.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 5. **Rapport annuel d'activités de la CARF – exercice 2018**

**Monsieur le Maire** expose que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a apporté des améliorations en ce qui concerne la transparence du fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce renforcement se traduit dans les dispositions de l'article L. 5211-39 du nouveau Code des

Collectivités Territoriales qui mettent en place l'obligation pour les EPCI comprenant au moins 3.500 habitants, d'établir un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport comprend le bilan des activités 2018 relatif aux compétences obligatoires et optionnelles, ainsi que la situation financière de ce même exercice.

**Monsieur le Maire** informe que la gestion des déchets est toujours assurée sur la Commune par l'entreprise Véolia pour une durée supplémentaire de 9 mois, la Commune mettant à sa disposition, en location, un emplacement parking pour un montant de 7200€ / an.

**Mme Sylvia GOSSMANN**, Conseillère Déléguée à Libre, fait remarquer que le service Eau et Assainissement a géré, en 2018, l'approvisionnement en eau potable pour 30 000 abonnés, soit 13,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable. C'est donc un service important et fondamental pour la Commune. La gestion est globalement satisfaisante mais, présente cependant beaucoup de problèmes. À Libre, par exemple, il y a eu beaucoup de fuites d'eau, plus fréquentes l'été, et qui ont été à l'origine de coupures très pénibles pour les habitants.

*19h05 - la séance est interrompue : **Monsieur BOUKHADRA Abid**, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, doit s'absenter pour un problème de coupure d'électricité à la Ca d'Breï.*

**Mme Sylvia GOSSMANN**, reprend et explique que les problèmes d'eau à Libre sont dû à la vétusté du réseau. Elle demande donc au Maire d'impulser la création d'une commission eau et assainissement au sein de la CARF.

**Monsieur le Maire** explique que cela sera le travail du prochain mandat.

**Mme Bernadette CAUDRON**, Conseillère Déléguée à Piène Haute, demande s'il y a un dossier mis en place concernant l'eau potable dans certains quartiers.

**Monsieur le Maire** répond positivement mais il y a des priorités.

**Monsieur le Maire** demande d'approuver le rapport d'activité 2018 de la CARF.

**Vote :**

Pour : 17

Ne participe pas au vote : 1 (M. BOUKHADRA Abid)

## 6. **Organisation et fonctionnement des Services – Modification du cycle horaire de travail des agents du Service Technique**

**Monsieur le Maire** expose l'avis favorable du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes concernant l'organisation et le fonctionnement des services sur la modification du cycle horaire de travail, en accord avec les agents du Service Technique.

**Mme Bernadette CAUDRON** et **Mme Sylvia GOSSMANN**, Conseillères Municipales, demandent si l'agent chargé de l'entretien des Hameaux de Libre et de Piène Haute a bien validé ses nouveaux horaires compte tenu de la pénibilité qu'il peut rencontrer à travailler à l'extérieur en période estivale.

**Mme Laurence FORESTIER**, Conseillère Municipale, regrette que l'intervention des élus des Hameaux intervienne après la validation par les agents et le Comité Technique du Centre De Gestion des Alpes-Maritimes.

**Monsieur le Maire** répond que la modification du cycle horaire a été validée par tous les agents du Service Technique et demande aux élus d'approuver la modification du cycle horaire de travail pour les agents du Service Technique.

**Vote :**

Pour : 17

Ne participe pas au vote : 1 (M. BOUKHADRA Abid)

## 7. Création de postes au tableau des effectifs

**Monsieur le Maire** demande aux membres du Conseil Municipal la création de deux postes pour accroissement saisonnier d'activité :

- Agent d'entretien des bâtiments communaux et agent de surveillance cantine et bus scolaire (à temps non complet à raison de 20h hebdomadaire)
- Agent d'entretien pour le Service Technique (à temps complet)

**Mme Laurence FORESTIER**, Conseillère Municipale, soulève les problèmes d'entretien, de voirie, de circulation et de propreté au niveau de la Gare et de la zone commerciale (Tabac Presse, Pharmacie et Carrefour).

**Monsieur le Maire** indique que la rue des Métiers appartient au Département et que son entretien relève de sa compétence. La Commune a alerté par courrier, et ce à plusieurs reprises, les services du Département qui n'ont à ce jour, pas donné suite.

**Monsieur le Maire** informe que ce point n'est pas à l'ordre du jour.

**Mme Marie-Lou ALLAVENA** explique que l'arrêt de bus à la gare est dangereux et propose l'installation d'un banc pour que les usagers patientent en sécurité.

**Monsieur le Maire** rappelle que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** demande d'approuver les deux créations de postes ainsi proposées.

**Vote :**

Pour : 17

Ne participe pas au vote : 1 (M. BOUKHADRA Abid)

## 8. Informations diverses

- **Monsieur le Maire** explique que suite à un éboulement en mai 2019 sur la route de la Maglia, des études et des travaux de purge ont été réalisés de manière urgente, pour un montant de 14 000€ HT.

**Monsieur le Maire** présente le plan de financement après avoir sollicité l'aide de la CARF au titre des fonds de Concours 2019 à hauteur de 50% de la part communale.

**Monsieur le Maire** demande aux élus d'approuver le plan de financement et la demande d'aide financière à la CARF.

**Vote :**

Pour : 17

Ne participe pas au vote : 1 (M. BOUKHADRA Abid)

- **Monsieur le Maire** informe qu'une permanence de conciliateur de justice aura lieu en mairie, à titre bénévole, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 16 heures les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois.
- **Monsieur le Maire** informe que les travaux de l'ascenseur de la Ca D'Breï vont commencer courant novembre 2019.

*Retour de M. BOUKHADRA Abid.*

- **Monsieur le Maire** informe que ENEDIS va procéder à l'enfouissement d'une ligne électrique entre Piène Basse et l'hôpital de Breil Sur Roya. Les travaux commenceront en février 2020.
- **Monsieur le Maire** explique qu'une personne avait sollicité par courrier la mairie, pour une recherche historique sur les communes des Alpes Maritimes qui sont venues en aide aux communes sinistrées du nord de la France à la sortie de la guerre 14 - 18. Les services de la Commune ont donc communiqué par courrier la délibération en date du 21 janvier 1922 concernant le parrainage de la Commune d'Achery par la Commune de Breil Sur Roya pour un montant de 1000 francs.

## 9. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur André IPERT Maire**, remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h55.

André IPERT  
  
Maire de Breil sur Roya

